

SAGE CHARENTE
BILAN DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES
MARS- AVRIL 2016

Lors de chaque commission, des ateliers en table ronde (4 tables rondes différentes : Aménagement et gestion des milieux aquatiques / Prévention des inondations et aménagement sur les versants / Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage / Gestion des intrants et rejets polluants) ont été organisés afin de hiérarchiser et prioriser les mesures issues des concertations passées et validées en comité technique.

En supports d'animation, des cartes en format A0 ont été présentées (une par table ronde) avec les différentes mesures réparties par thématique. Les mesures transversales n'étaient présentes que sur l'une des 4 cartes. Pour chaque mesure une proposition de sectorisation a été faite ainsi que l'identification de son état d'avancement sur le territoire concerné (pas réalisé, initié, en cours ou réalisé). Les participants ont notamment pu apporter des compléments d'informations ou corrections sur ces points. Enfin à l'aide de 7 gommettes, chaque participant a identifié les mesures qu'il considérait comme prioritaire.

Un certain nombre de remarques ont pu être collectées concernant la formulation des mesures, leur pertinence ou sur la gouvernance. De plus des propositions de mesures supplémentaires ont été faites.

Le bilan des ateliers, permettant notamment de visualiser les mesures à écarter par territoire ou au contraire celles à mettre en œuvre en priorité, est présenté ci-dessous par thématique. Pour chaque commission le nombre de gommettes par mesure a été ramené en % en fonction du nombre de participant aux ateliers (nombre de gommettes / (nombre de participants X 7 gommettes) X 100).

Cependant, il faut noter plusieurs points :

- Chaque participant n'a pas systématiquement posé les 7 gommettes
- Lors de la première commission « test de la méthode », les 7 gommettes pouvaient être collées sur une seule mesure. Cette règle a été modifiée par la suite, ne permettant de poser un maximum de 2 gommettes par mesure.
- Toujours au cours de cette même commission « test », des gommettes ont pu être collées au niveau de l'orientation et ainsi sélectionnant l'ensemble des mesures de ce bloc.
- Des nouvelles mesures ont été proposées et ont été identifiées avec des gommettes spécifiques.
- Des mesures proposées que sur une commission même fortement plébiscitées sont moins significatives à l'échelle du BV que celles plébiscitées sur 5 commissions

NB : chaque participant ne pouvant s'exprimer que sur les actions à mettre en place sur son territoire, cela crée un biais sur les actions globales de bassin, les acteurs du littoral ont ainsi moins proposé d'actions sur les forêts, les versants, etc.. Si on les avait interrogés sur ce qui est à faire à l'échelle de l'ensemble du bassin, en amont de leur territoire, les réponses auraient pu être différentes.

Bilan des participations à chaque commission

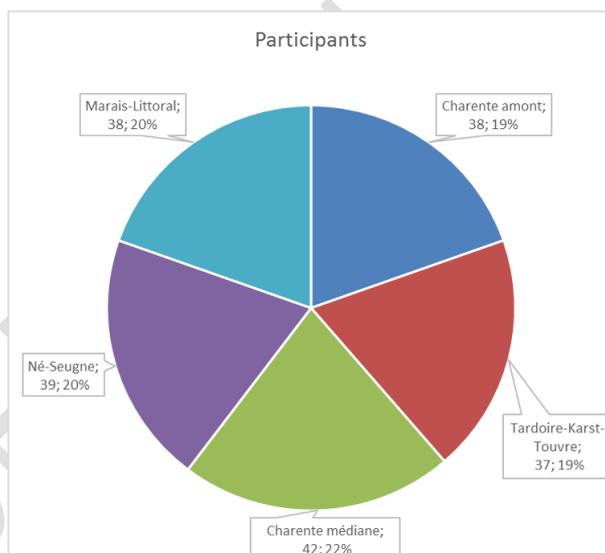
Participants

On entend par « participants », les individus ayant participé à tout ou partie (matin et/ou après-midi) d'une ou plusieurs des 5 commissions géographiques (ceux qui ont participé à plusieurs commissions ne sont comptabilisés qu'une seule fois au sein des participants).

Au total **163 personnes ont participé aux 5 commissions géographiques** se répartissant de façon relativement équilibrée entre elles :

Parmi ces 163 participants,

- **37 membres de la CLE** sur les 83 qu'elle compte, soit :
 - 44,58% de la CLE ayant participé aux commissions,
 - 22,7% des participants des commissions membres de la CLE ;
- **19 membres du bureau de la CLE** sur les 21 membres qu'il compte, soit :
 - 90,48% des membres du bureau de la CLE ayant participé aux commissions,
 - 11,7% des participants des commissions membres du bureau de la CLE ;
- **107 autres acteur du bassin**, soit 65,64% des participants.



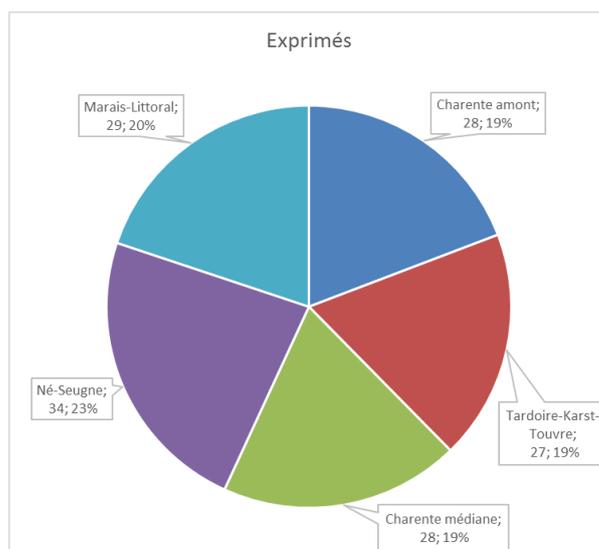
Avis individuels exprimés

On entend par « avis individuels exprimés » les séries de contributions individuelles des 4 ateliers thématiques de chaque commission géographique.

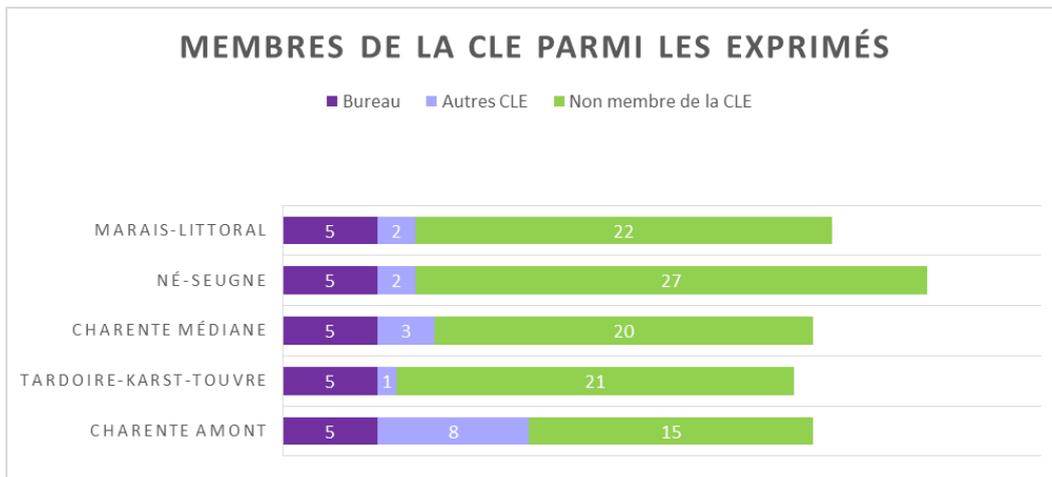
Certains participants n'ont été présents que le matin et n'ont donc pas exprimé leur avis individuel au sein des travaux des 4 ateliers thématiques de l'après-midi : ces participants ne renvoient pas à des avis individuels exprimés. *A contrario*, certains participants étaient présents sur plusieurs commissions et se sont donc exprimés sur plusieurs séries d'ateliers thématiques : ces participants renvoient à plusieurs avis individuels exprimés sur différentes commissions.

Dans la suite du document, les chiffres présentés s'appuieront sur les avis individuels exprimés (ou « exprimés »).

Au total, **146 avis individuels exprimés ont été enregistrés sur les 5 commissions géographiques** se répartissant également de façon relativement équilibrée entre les 5 commissions géographiques.

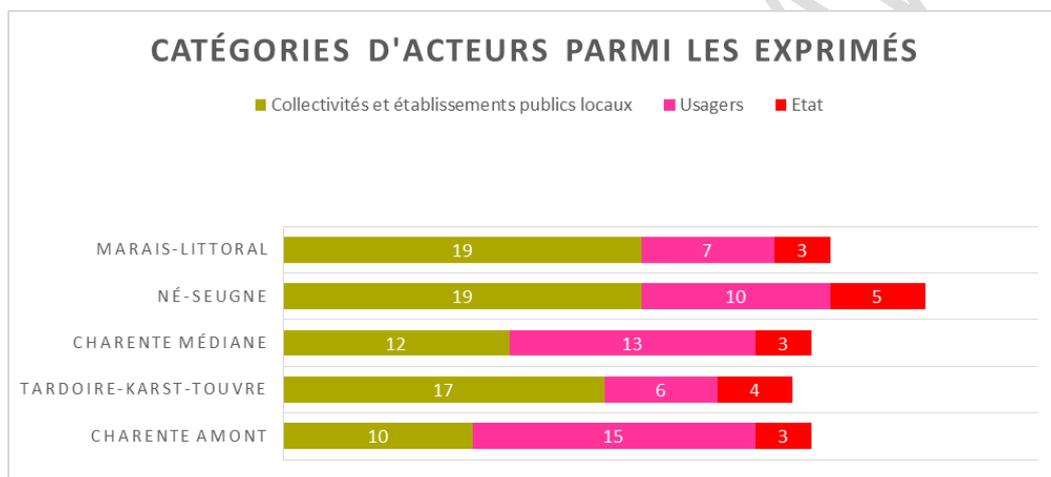


Parmi ces 146 avis individuels exprimés, la participation des membres du bureau de la CLE, de la CLE et des autres acteurs du bassin se répartit de la façon suivante :



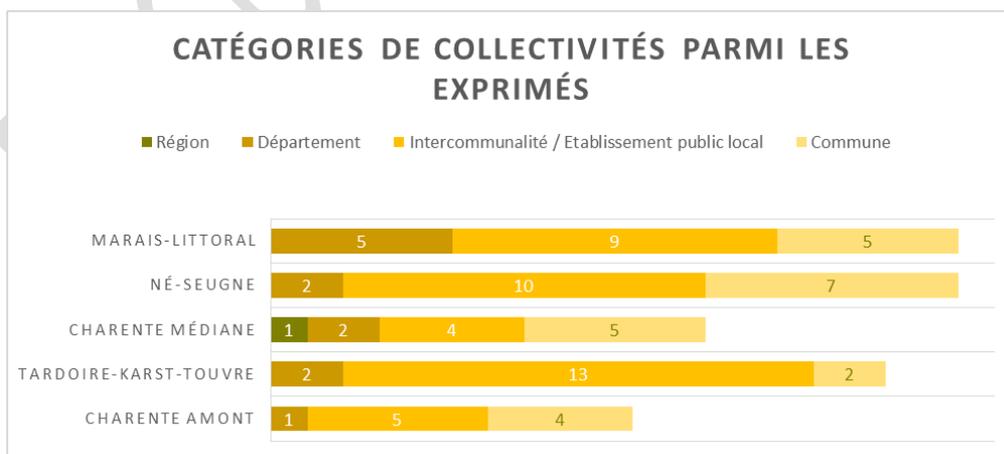
Catégories d'acteurs ayant exprimé leurs avis individuels

Les avis individuels exprimés sont classés en fonction de leur rattachement aux 3 collèges de la CLE et se répartissent de la façon suivante.

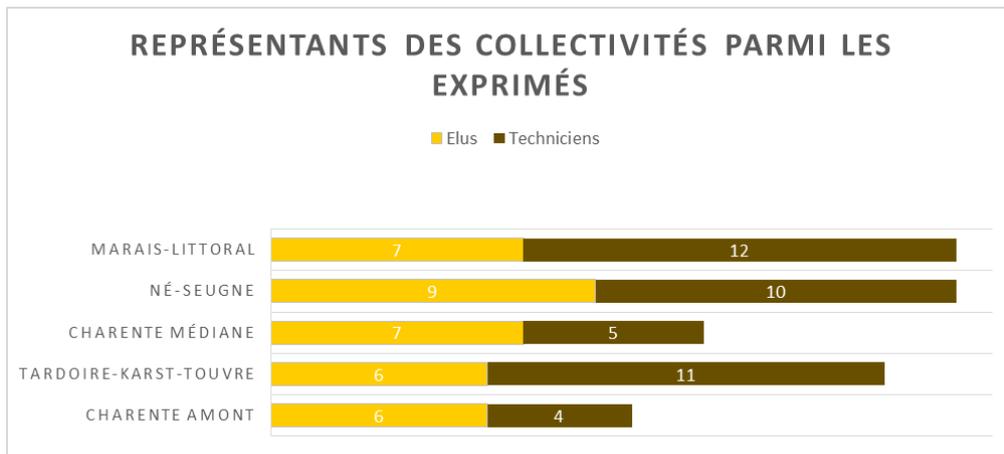


Catégories de collectivités dont les représentants ont exprimé leurs avis individuels

Les acteurs rattachés à la catégorie d'acteurs « collectivités et établissements publics locaux » se répartissent en différents types de collectivités de la façon suivante :

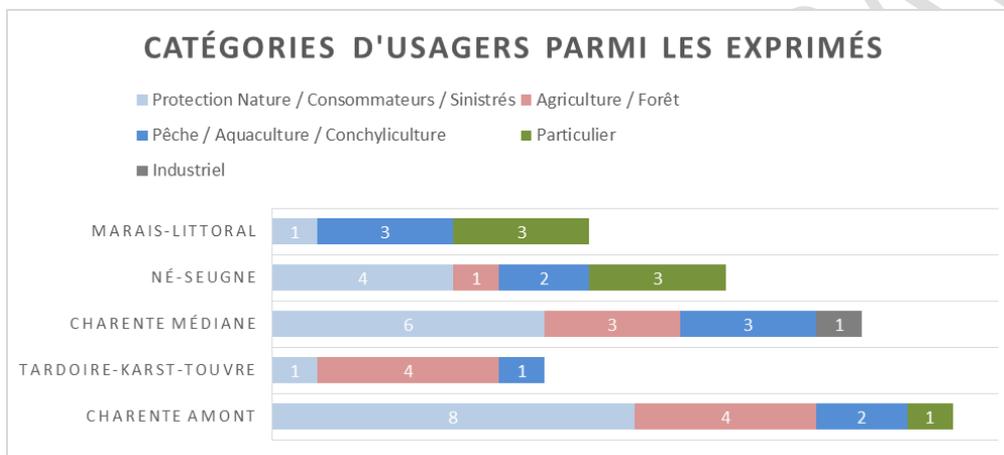


Ils se répartissent également selon leur statut (élu ou service technique) de la façon suivante :



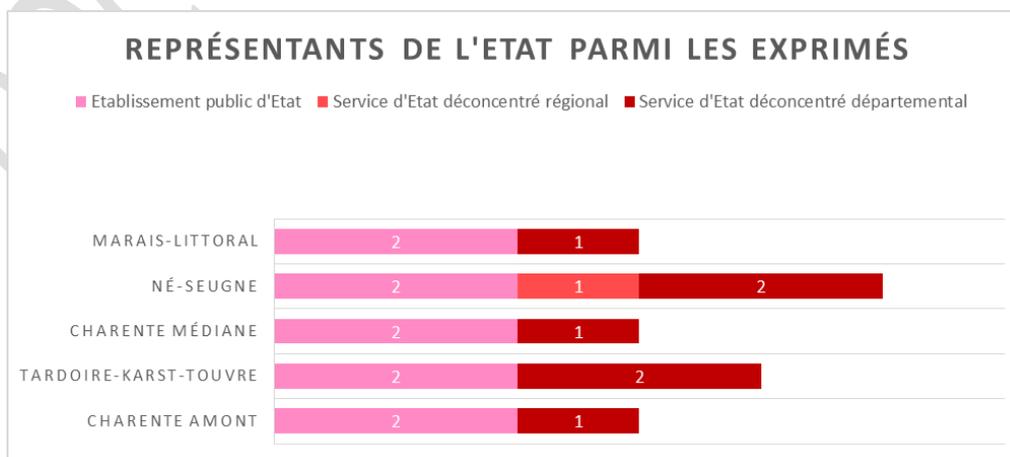
Catégories d'usagers ayant exprimé leurs avis individuels

Les acteurs rattachés à la catégorie d'acteurs « Usagers » se répartissent en différents types de la façon suivante :

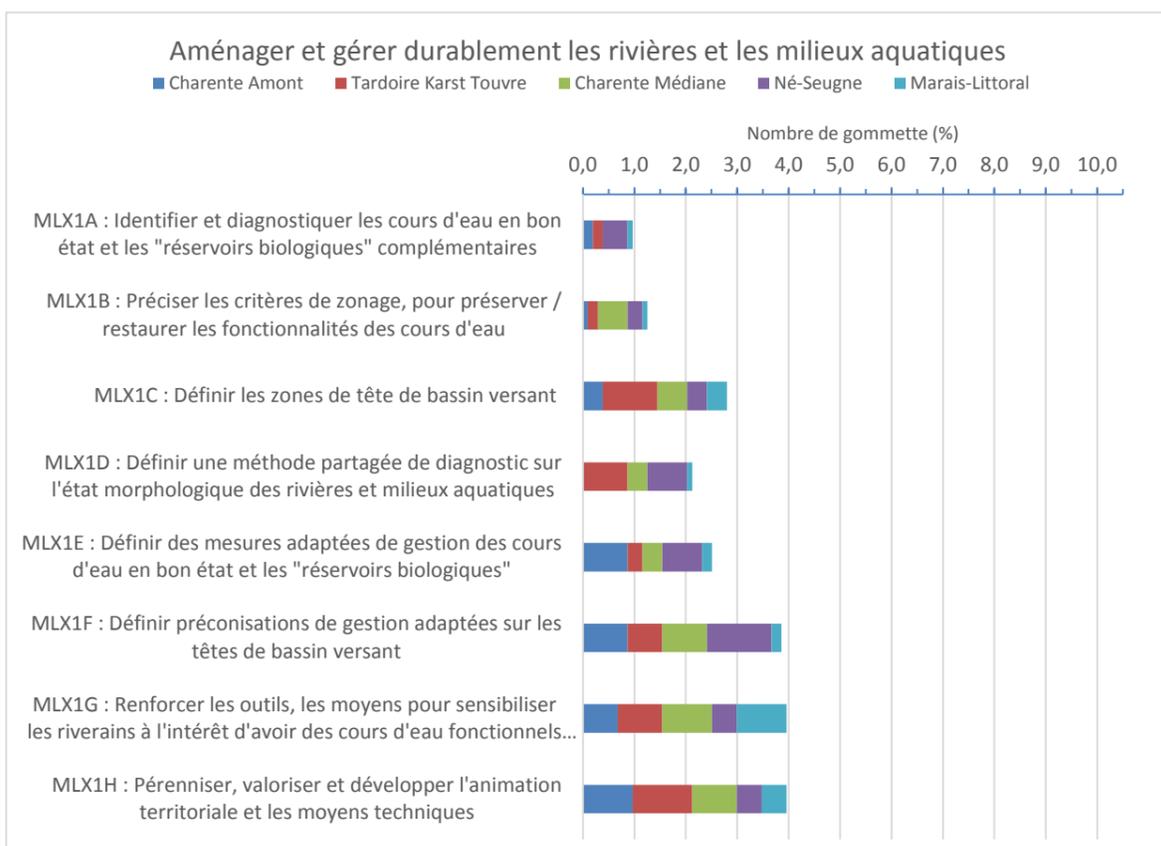


Catégories d'usagers ayant exprimé leurs avis individuels

Les acteurs rattachés à la catégorie d'acteurs « Etat » se répartissent en différents types de services de la façon suivante :



Aménagement et gestion des milieux aquatiques



MLX1A : /

Remarque : les inventaires TVB ne sont pas réalisés sur les petits cours d'eau

MLX1B : A reformuler

MLX1C : « Identifier et diagnostiquer les zones de tête de bassin versant afin de les restaurer et/ou les préserver ». Réaliser une cartographie

MLX1D : Manque l'aspect de poursuivre et accentuer la restauration des cours d'eau ; améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau

Remarque : la méthode existe déjà ; « Améliorer » à la place de « définir »

MLX1E : « Mettre en œuvre des mesures de gestion et de protection ... »

Remarque : Enjeu pour la moule perlière en Haute Vienne

MLX1F : dans l'objectif de les préserver

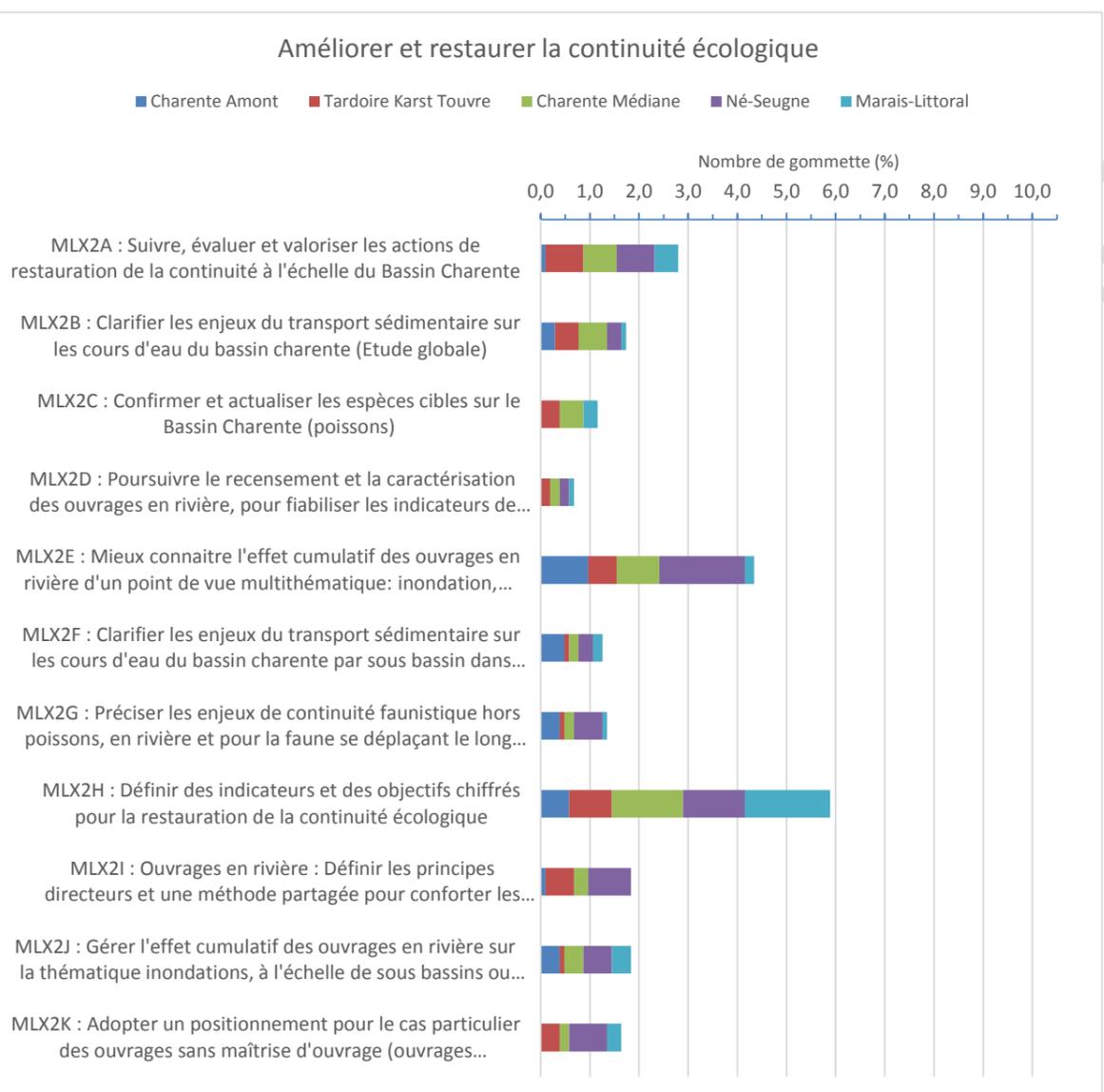
MLX1G : « Renforcer et pérenniser les outils... »

Remarque : Gouvernance ? Dans le détail : « valoriser les travaux et réussites améliorant l'état des cours d'eau »

MLX1H : /

Remarque : Gouvernance : GEMAPI ; EPTB coordonnateur global ; PNR : expertise sur la partie granitique ; interSAGE.

Remarque globale : manque d'actions concrètes



MLX2A : Préalable indispensable pour MLX2H

Remarque : continuité écologique = pas que réseau hydro (ex : maillage de haies) -> lien Versant

MLX2B : /

Remarque : quantifier ce transport

MLX2C : Ne pas oublier les marais et canaux.

MLX2D : /

Remarque : enrichissement du ROE par les partenaires locaux. Mettre en commun les bases de données

MLX2E : Y intégrer la gestion. Ne pas oublier les marais et canaux.

MLX2F : /

MLX2G : Intégrer l'enjeu de préservation des « Moules perlières »

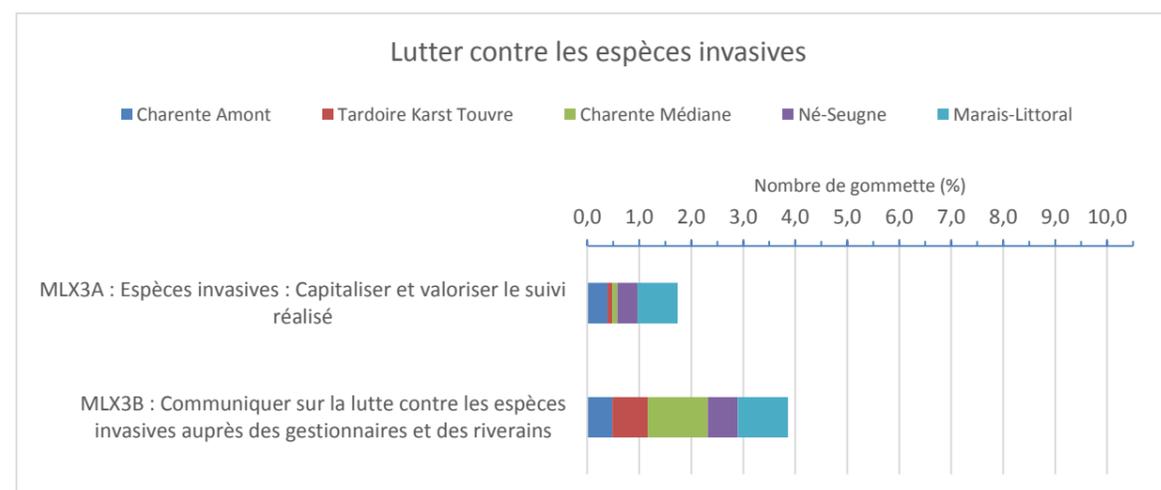
MLX2H : implique la mesure MLX2A

MLX2I : Important de dégager des maitres d'ouvrages notamment pour conforter les choix de scénario

MLX2J : coordination avec la DDT : arrêté de manœuvre des vannes. Ne pas oublier les marais et canaux.

MLX2K : réponse par la GEMAPI

Remarque globale : manque d'opérationnalité



MLX3A : /

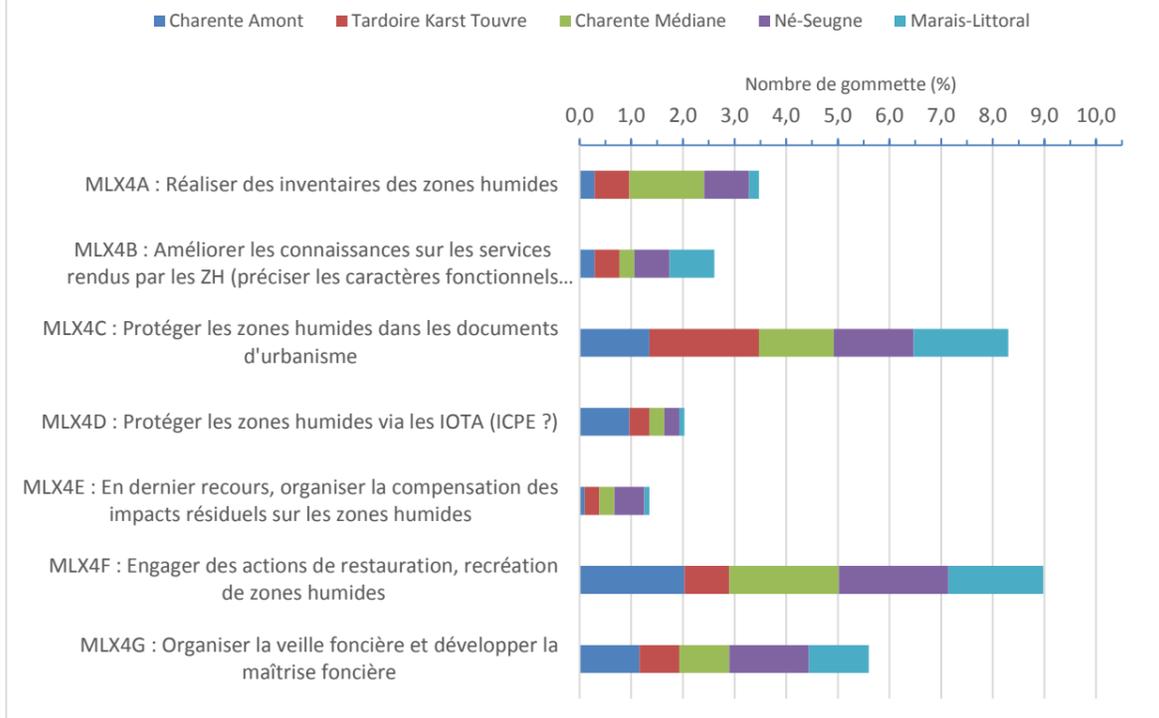
Remarque : travail de l'ORENVA

MLX3B : et communiquer sur le renforcement et l'adaptation des espèces nouvelles. Interdire la vente d'espèces exotiques.

Remarque : communication pédagogique. Action déjà bien développée par plusieurs organismes (ORENVA)

Remarque globale : manque d'actions. Qui mène les actions de lutte ?

Préserver et restaurer les zones humides



MLX4A : ajouter dans le détail de la mesure : Identifier la fonctionnalité des connexions avec les cours d'eau et l'interface avec l'effacement d'ouvrage et les inondations

MLX4B : Détail : Favoriser la recherche, l'innovation sur les services rendus par les zones humides. Expliquer les enjeux sur les externalités (positif ou négatif)

Remarque : utiliser l'existant

MLX4C : Détails : A faire de façon concilier afin d'avoir un enjeu de protection partagé -> sensibilisation tout au long de la réalisation du document. Plusieurs échelles (compatible SIG = échelle parcellaire)

Remarque : implique des partenaires autres que des gestionnaires de l'eau

MLX4D : Baisser les seuils pour les zones humides

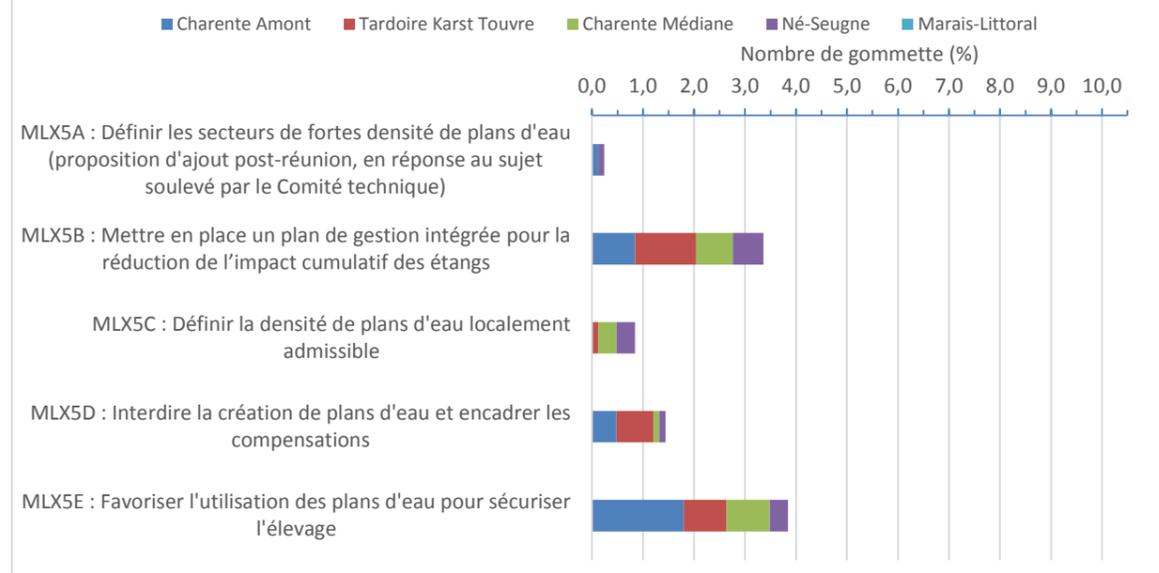
MLX4E : /

Remarque : le colloque zones humides (2016) a démontré qu'on ne compense jamais, il faut éviter et réduire.

MLX4F : /

MLX4G : Ajouter la maîtrise d'usage. Fort enjeux de biodiversité et de prévention des étiages. Détail : ajouter d'autres outils comme l'aspect contractuel (nouvelle loi sur la Biodiversité avec la proposition d'ORE), s'appuyer sur les CATZH

Aménager ou gérer les plans d'eau pour diminuer leurs impacts



MLX5A : A compléter sur d'autres territoires comme le Bandiat et la Tardoire

Remarque : Réalisé sur la Doue par le PNR

MLX5B : Détail : aller jusqu'à des programmes d'effacement de plan d'eau. Réaliser des diagnostics clairs et définir des objectifs de gestion dans le respect de la continuité écologique. Ajouter l'accompagnement des effacements et de la mise aux normes d'étangs.

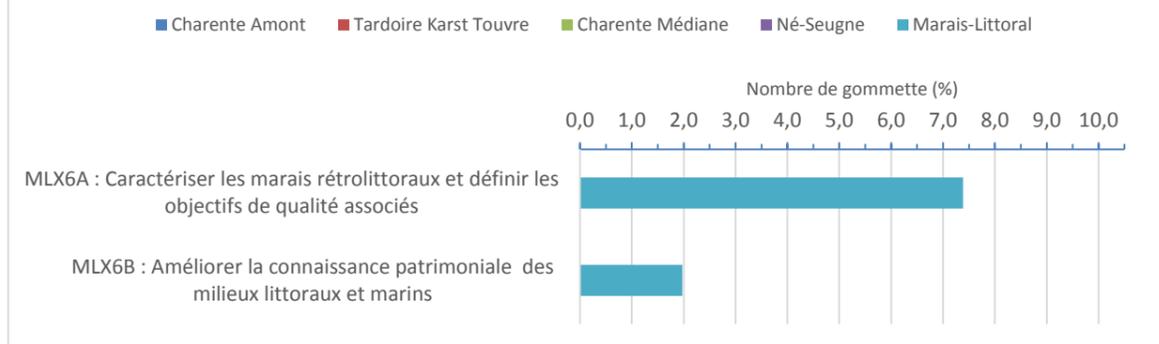
MLX5C : Cf charte du PNR pour les paramètres.

MLX5D : Forts enjeux sur les têtes de BV

Remarque= cohérence des politiques publiques et des investissements consacrés

MLX5E : Détail : utilisation des plans d'eau pour l'abreuvement et le fourrage. Pour les étangs de captant ni source ni cours d'eau.

Améliorer et valoriser les connaissances à l'échelle du littoral, des marais et de la mer des Pertuis



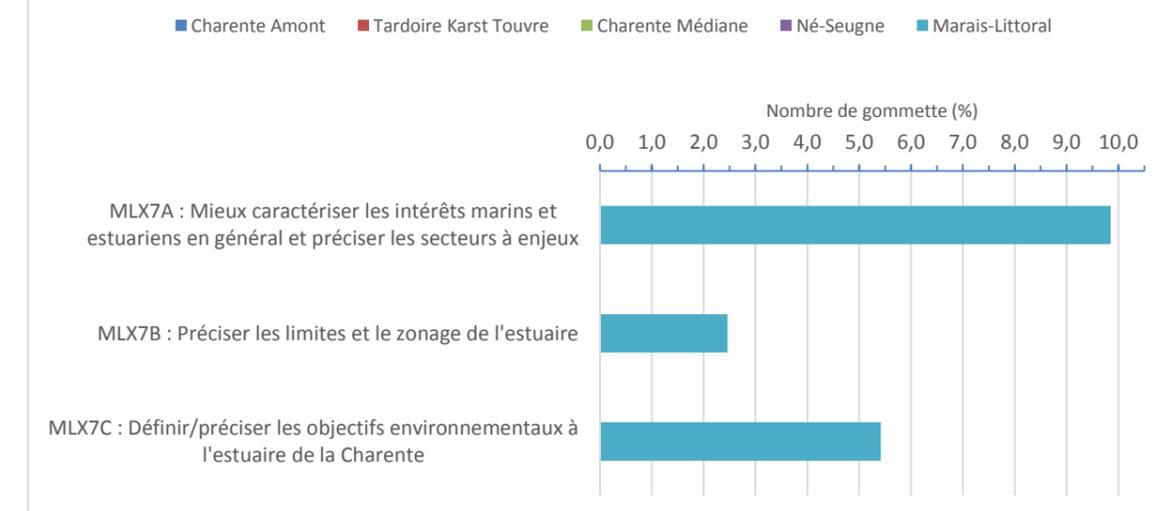
MLX6A : Faire le lien avec le PAPI

Remarque : Etude réalisée par l'UNIMA sur les marais d'Oléron

MLX6B : /

Nouvelle mesure proposée : « Prévoir la « relocalisation » de zones protégées du littoral soumises à la salinisation (conséquence de l'élévation du niveau marin) et qui engendre une évolution des milieux et une perte de la biodiversité liée aux milieux doux

Améliorer et valoriser les connaissances à l'échelle de l'estuaire et des interfaces eaux douces / eaux marines



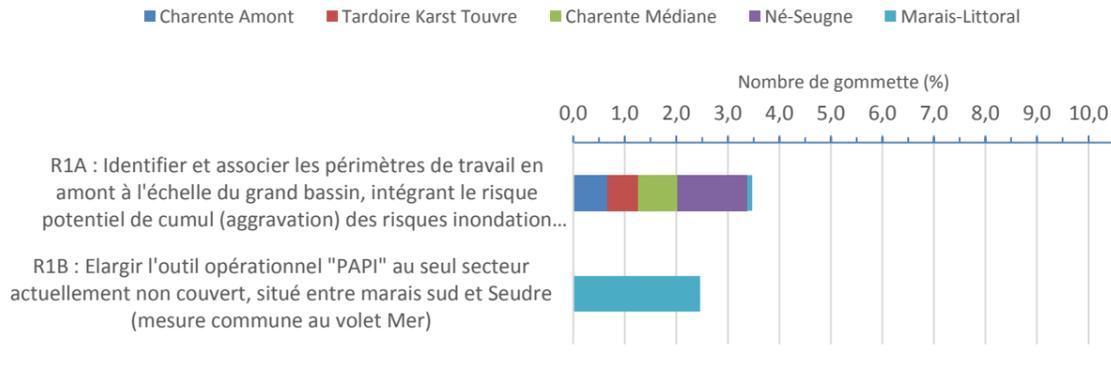
MLX7A : /

MLX7B : /

MLX7C : /

Prévention des inondations et aménagements sur les versants

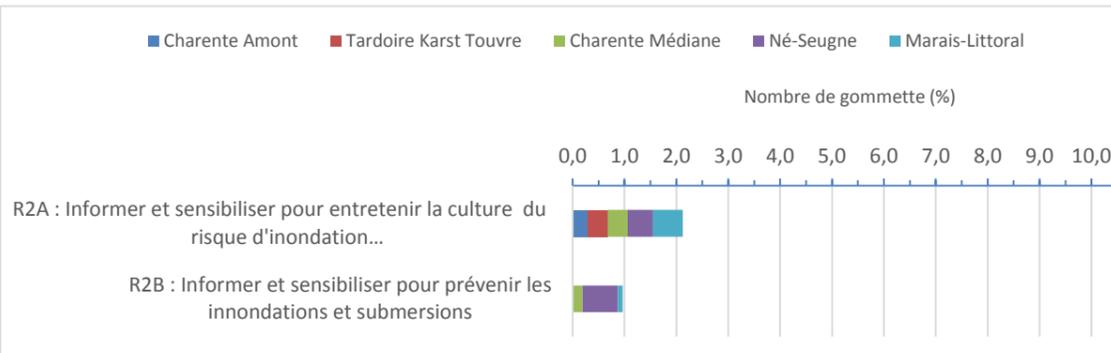
Organiser la cohérence des périmètres de travail



R1A : A reformuler

R1B: /

Remarque : secteur agricole sans enjeu de vie humaine, analyse cout-bénéfice ?

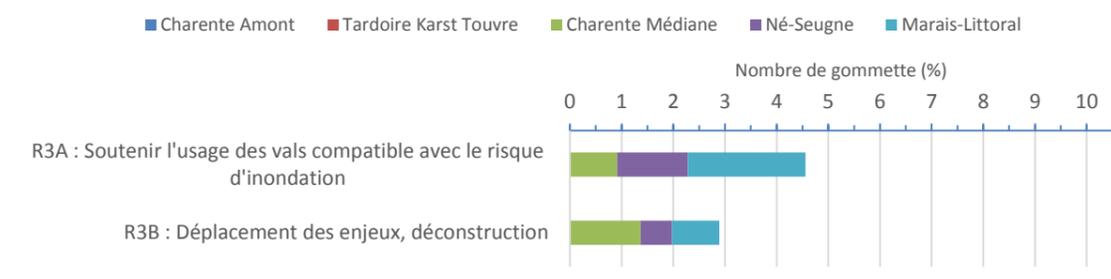


R2A : Mesure à cibler sur les zones concernées

R2B : /

Nouvelle mesure proposée : « Pérenniser et développer les stations d'alerte de crue »

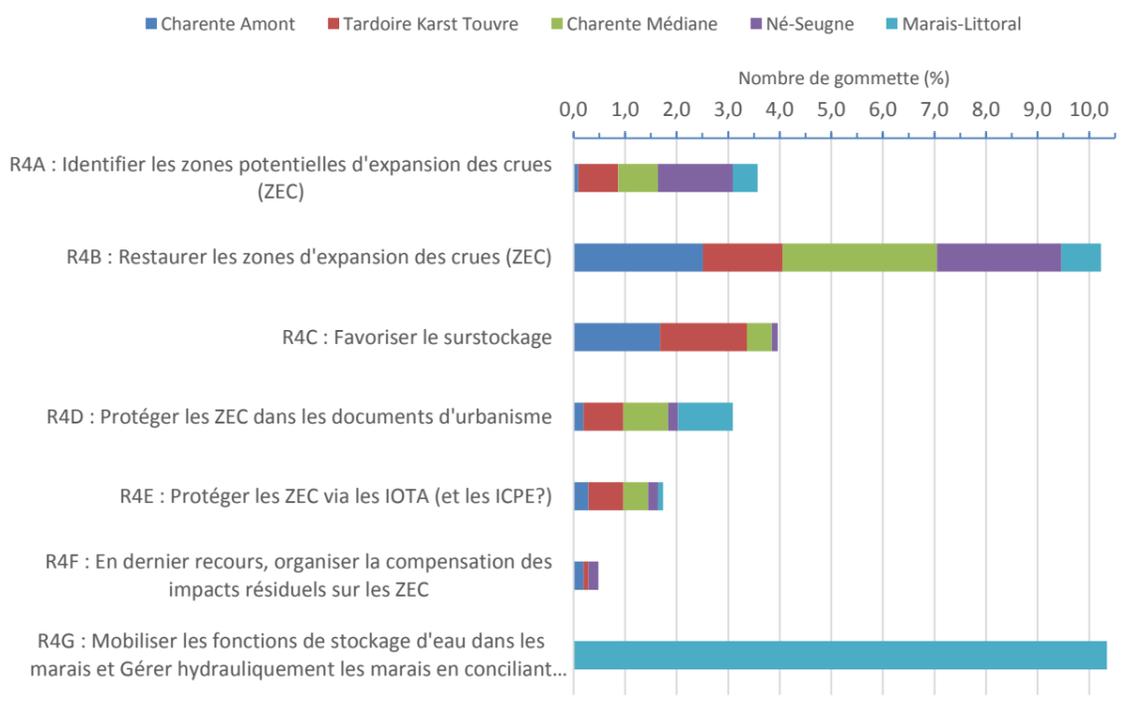
Aménager les zones à enjeux pour diminuer l'impact des inondations



R3A : /

R3B : /

Favoriser les zones d'expansion des crues



R3A: /

R4B: Reformuler en lien avec l'inondation et le milieu (et non pour une activité)

Détail: regarder la compatibilité des niveaux du fleuve pour des connexions fonctionnelles avec les niveaux d'évacuation de crues
Remarque : en cohérence avec la mise en place d'une politique générale de restauration des milieux aquatiques (transverse)

R4C : Détail : rajouter l'aspect soutien d'étiage (recharge). Remarque : exemple important des compensations financières pour les zones agricoles. Sur-stockage souterrain (diguette, Touvre)

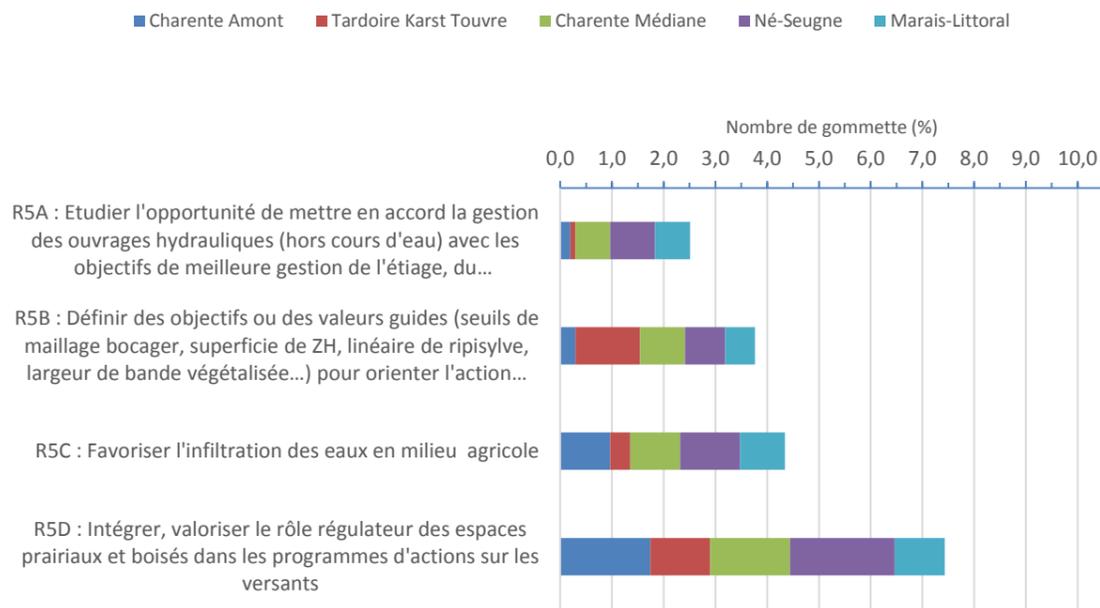
R3D: /

R4E: /

R4F: /

R4G : Etudier la compatibilité entre les enjeux inondation et fonctionnalités des milieux et les usages

Définir des préconisations de gestion sur les versants



R5A : A reformuler

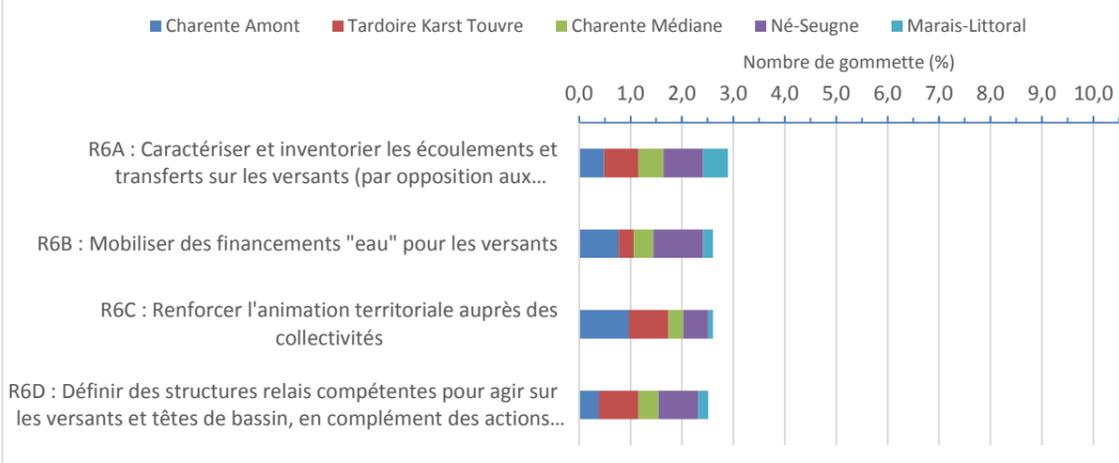
R5B : Etablir des critères pertinents et valorisants permettant d'affirmer la nécessité de restaurer les milieux aquatiques et des définir comme des indicateurs de résultats des objectifs de SAGE. Lien fort avec la restauration des milieux aquatiques depuis les têtes de bassin versant et tout au long du cours d'eau.

R5C : A expliciter (développer / favoriser ou réduire de drainage ?). Etendre au milieu forestier.

Remarque : favorise le maintien de l'élevage. Eviter les produits phytosanitaires en terrains drainés.

R5D : Favoriser les haies et les ripisylves. Favoriser les CIPAN (culture intermédiaire piège à nitrates)

Impulser une stratégie d'aménagement sur les versants



R6A : A préciser

R6B : Etendre ces financements au socle granitique

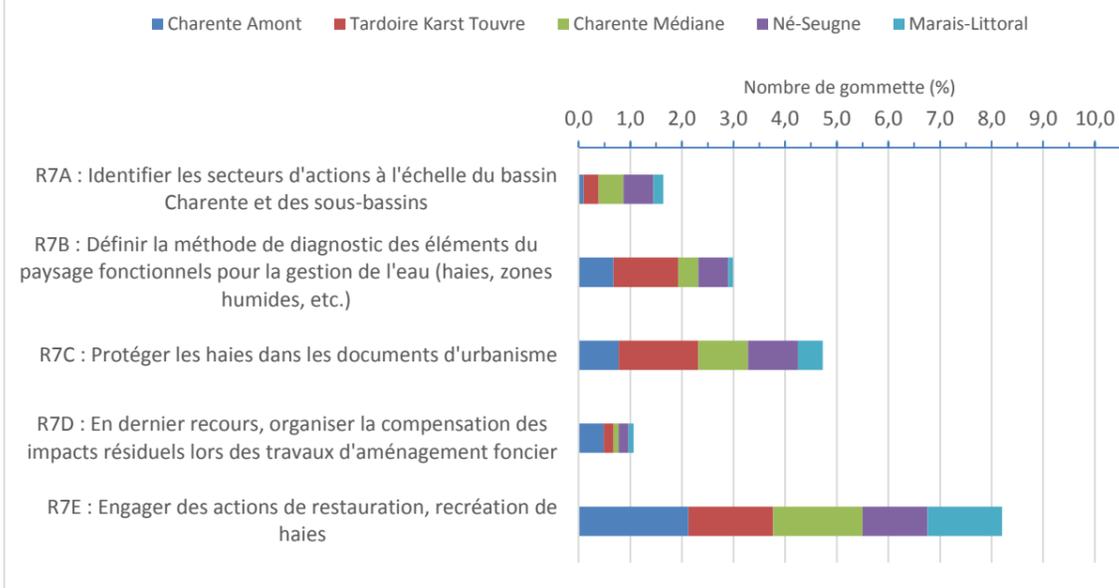
R6C : A reformuler : « mettre en place »

Remarque : Renforcer les moyens des SIAH (->GEMAPI)

R6D : /

Remarque : GEMAPI (SIAH étendus). PNR dans ce rôle (cf charte + programme d'action)

Préserver et restaurer les éléments du paysage



R7A : Agir globalement sur tout le bassin versant pour reconstruire un maillage de haie obligatoire minimal

Remarque : connu localement dans les PPG, programme Ressource, connaissances locales

R7B : Reformuler : « arrêter une méthode.. » + Engager des diagnostics sur les bassins versants prioritaires

Remarque : la méthode existe. L'identification des haies agricoles est déjà fait par la PAC

R7C : Protection effective dans les documents d'urbanisme (EBC + L123-1-5-7 CU). Protéger au-delà de l'aspect paysagé

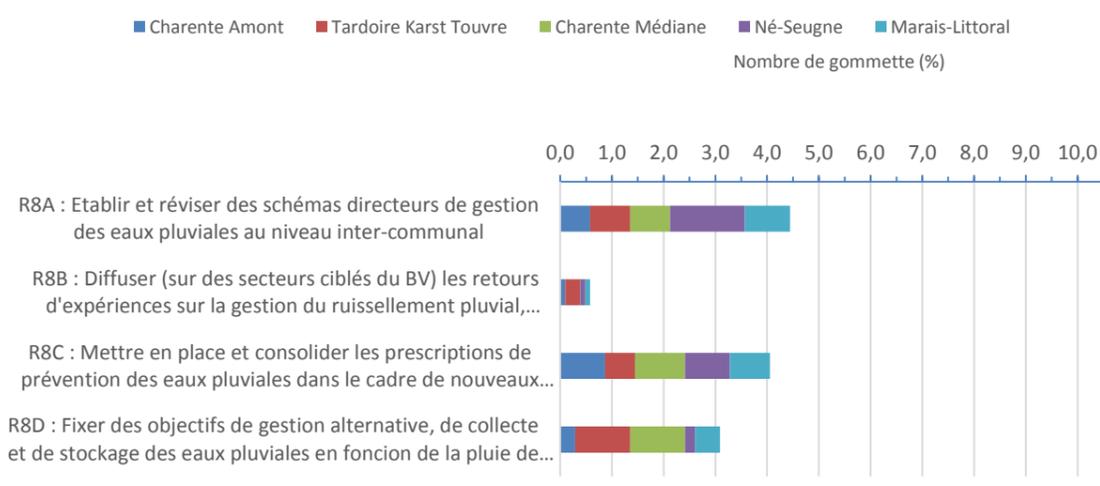
Remarque : Peu de contrôle et de suivi (police du maire)

R7D : Définir des « banques » de compensation

Remarque : La PACV impose la compensation des haies identifiées

R7E : Sur tout le secteur du BV (pas seulement les versants sédimentaires).

Prévenir et gérer les écoulements d'eaux pluviales et leurs impacts



R8A : Détail : insister sur le volet qualitatif et valoriser les suivis d'exutoires pluviaux sur les plages et zones conchylicoles

Remarque : Prévoir une retenue d'eau pluviale via les permis de construire des maisons individuelles

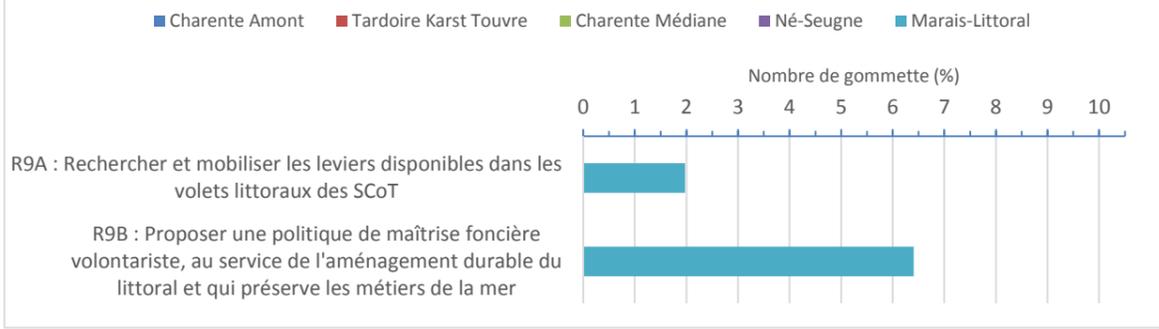
R8B : /

R8C : Passer de l'incitation au réglementaire (PLU/PLUi)

R8D : Intégrer la notion de service rendu en fonction des pluies de période de retour différent. Différencier les zones existantes déjà urbanisées des nouvelles zones.

Remarque : Fixer un niveau d'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme ? Il existe déjà un coefficient de biotope.

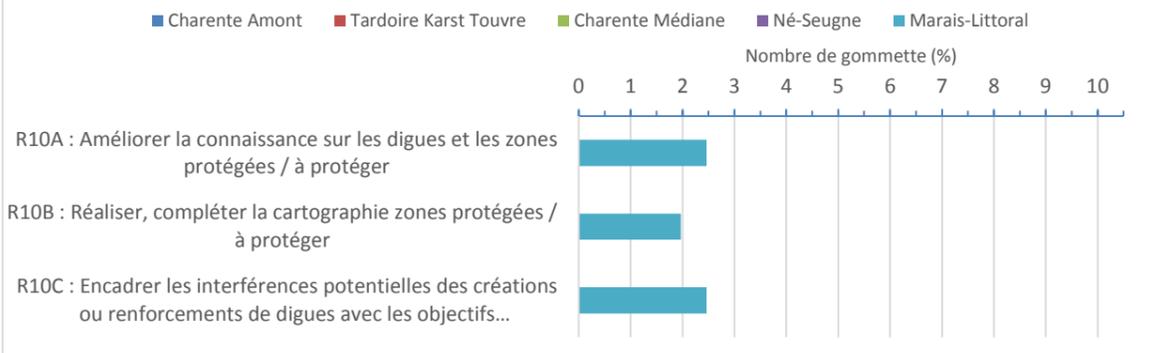
Planifier l'aménagement durable du littoral



R9A : Absence de volet littoral des SCoT. Détail : Prévoir de gestion intégrée des zones côtières GIZC.

R9B: Ajouter la maîtrise d'usage

Protéger des submersions marines



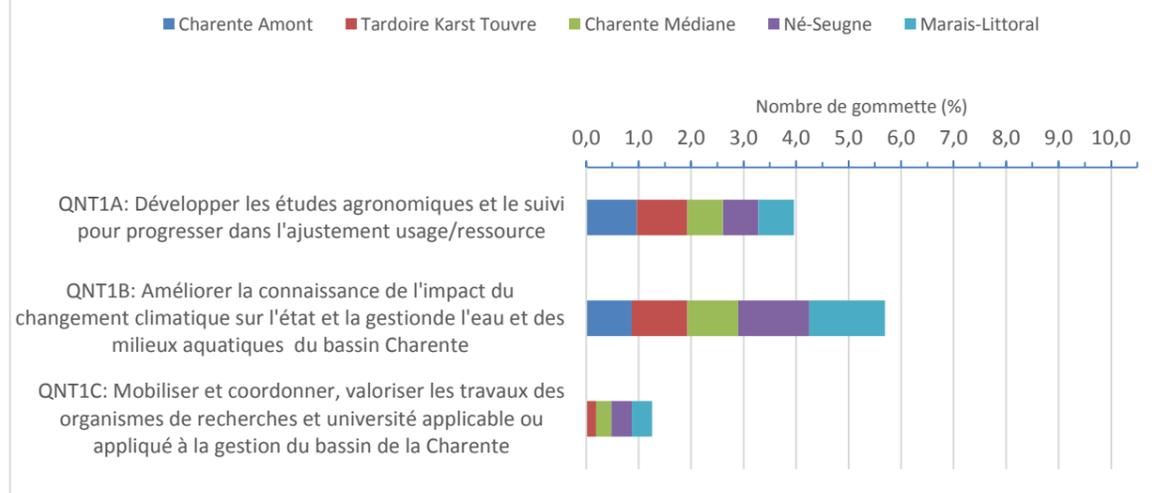
R10A : /

R10B: /

R10C : /

Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Améliorer et partager la connaissance sur le fonctionnement du bassin de la Charente



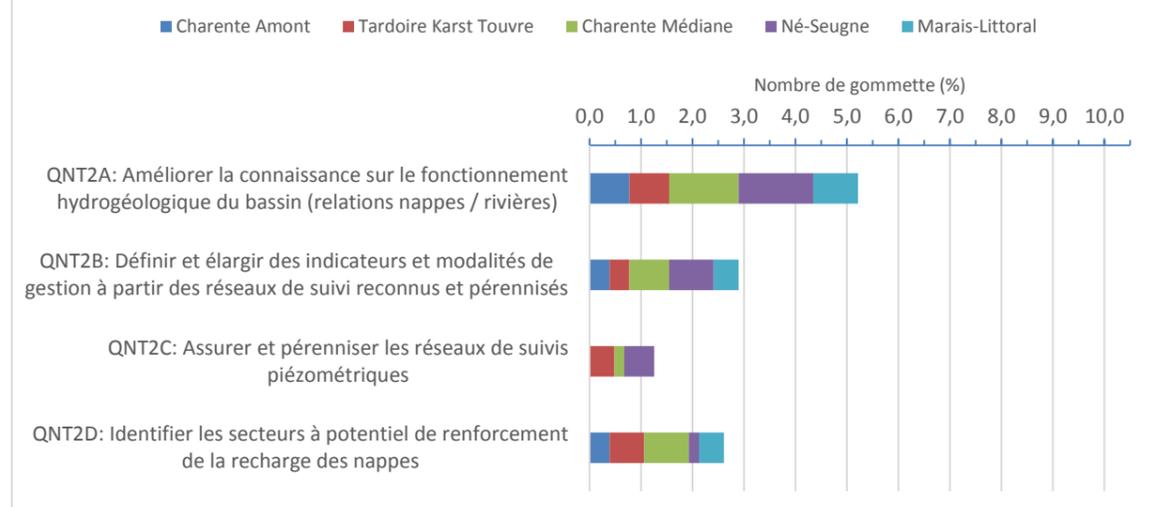
QNT1A : En complément, organiser la communication et le transfert des connaissances aux acteurs. Détail : Développer la gestion des niveaux d'eau dans les marais.

Remarque : tenir compte de l'état des milieux.

QNT1B : Dans quel objectif ?

QNT1C : /

Améliorer et partager la connaissance sur l'hydrologie du bassin



QNT2A : /

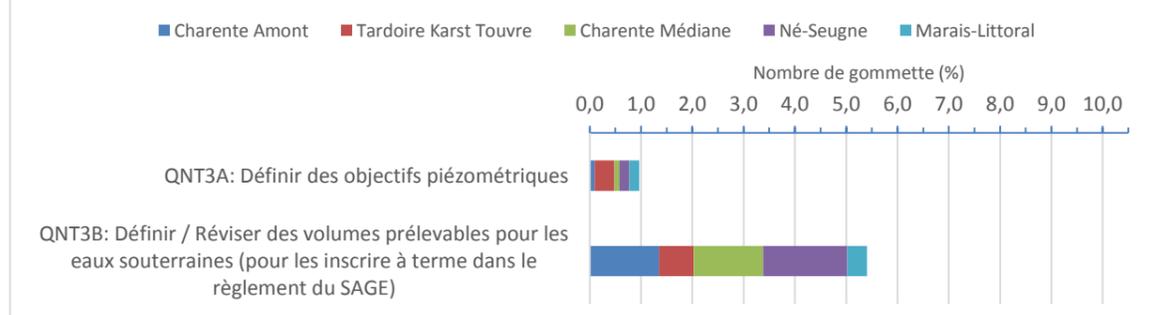
Remarque : plus le rôle des zones humides. Point d'attention sur l'Arnoult

QNT2B : /

QNT2C : /

QNT2D : Expliciter. Restauration de zone humide. Détail : Reconquête du lit majeur, zone d'étendue d'eau.

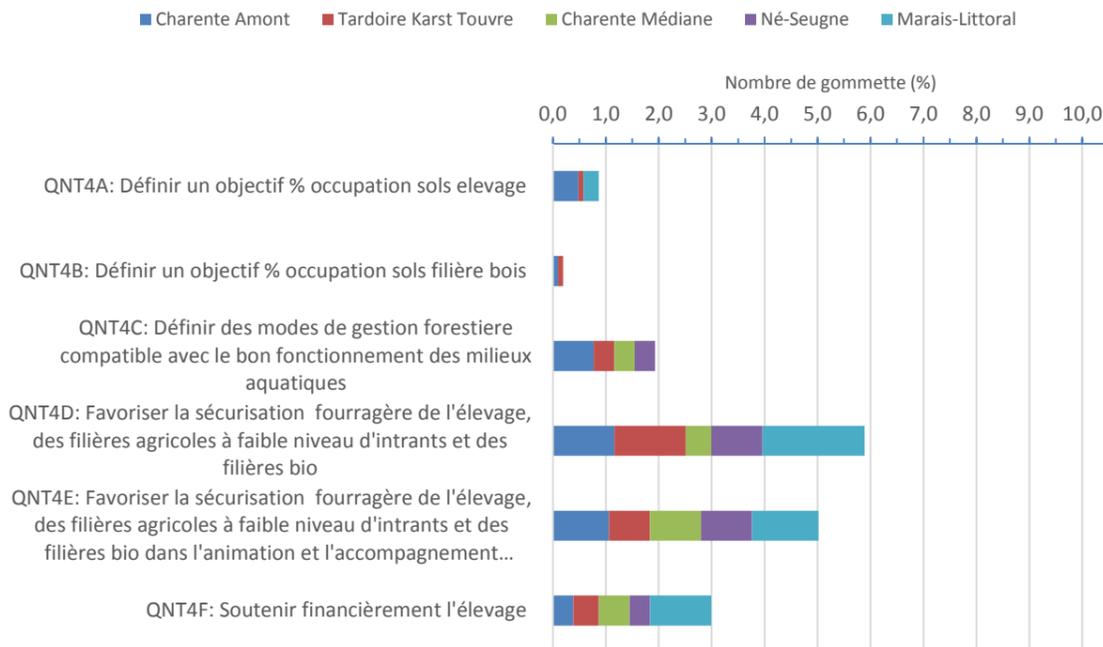
Définir des objectifs quantitatifs des masses d'eau souterraines et de transition



QNT3A : En lien avec les capacités des rivières. En faire un indicateur de résultats de tableau de bord des objectifs du SAGE

QNT3B : Et sur les eaux superficielles

Développer des filières agricoles adaptées aux ressources hydriques (disponible)



QNT4A : Trop dirigiste

Remarque : s'apparente plus à une mesure d'activité économique agricole et non une mesure du SAGE

QNT4B : Détail : développement de haies et de la ripisylve ; boisement des périmètres de captage

QNT4C : Détail : informer les exploitants afin d'éviter les coupes à blanc.

Remarque : zones forestières = zones de filtration et de réalimentation des nappes phréatiques -> mettre en place des conventions forestière pour l'alimentation de l'eau potable

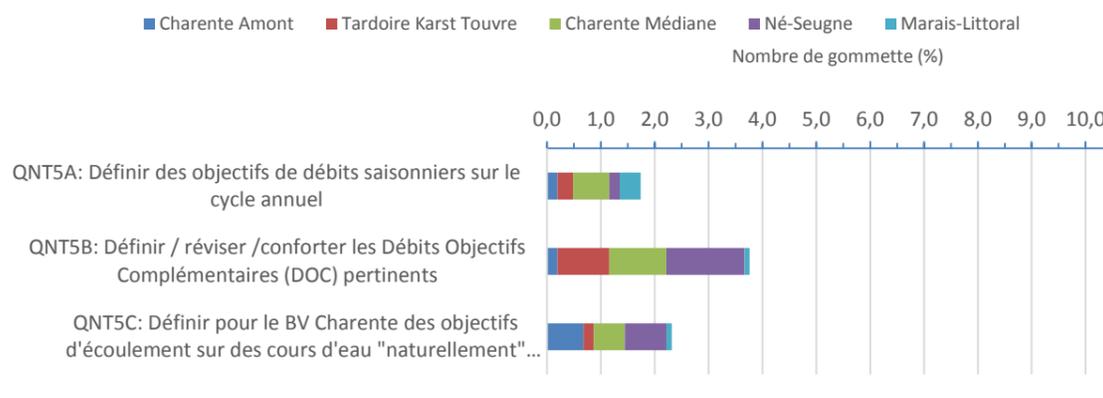
QNT4D : A reformuler : Sécuriser l'élevage et favoriser les filières ne répondent pas aux mêmes objectifs – Ajouter la notion de pratiques moins gourmandes en eau. Fort enjeu (intérêt économique, environnemental et fonctionnel : stockage d'eau)

QNT4E : A reformuler/fusionner avec la QNT4D

QNT4F : Hors sujet dans le SAGE. Soutenir l'élevage pas forcément financièrement (débouché, circuit court...)

Remarque : selon quel modèle ? Dans toute sa filière ?

Définir des objectifs de débits en période d'étiage



QNT5A : Détail : ajouter des débits de suivi biologique ?

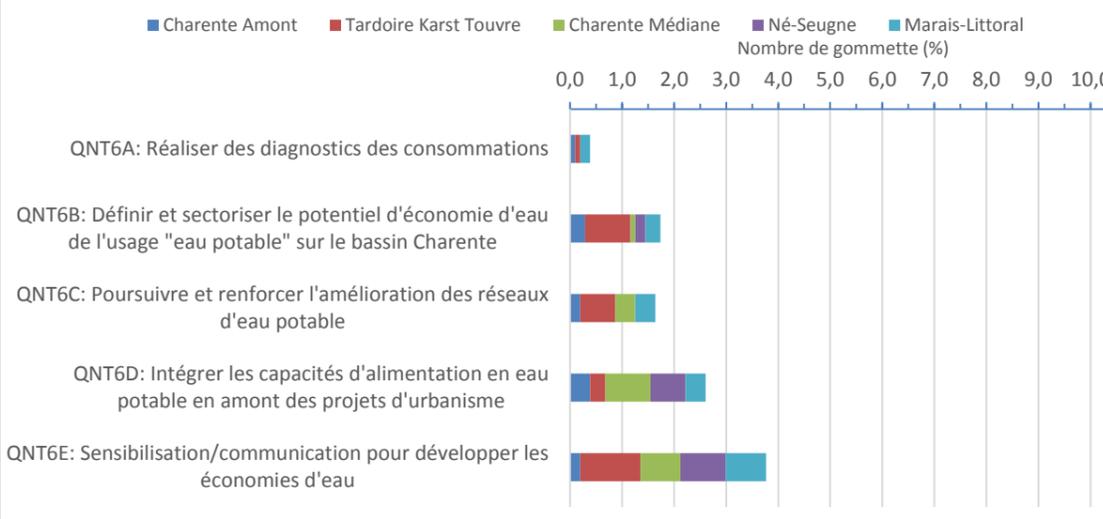
QNT5B : Sur des bases d'étude dans le respect des différents usages.

QNT5C : Détail : Prioriser si possible les chenaux d'écoulement (notamment par rapport au cycle vital des espèces)

Remarque : impossible sur Charente médiane du au changement de morphologie des cours d'eau et à l'intensification des prélèvements

Remarque globale : Ces trois mesures devraient être prédéfinies dans le SAGE en tant qu'attendues et indicateurs de résultats des objectifs du SAGE

Développer les économies d'eau



QNT6A : /

Remarque : Favoriser la réutilisation des eaux pluviales et eaux grises. Interdire dans les zones de captage d'eau potable l'utilisation d'intrant et mettre en place des compensations.

QNT6B : /

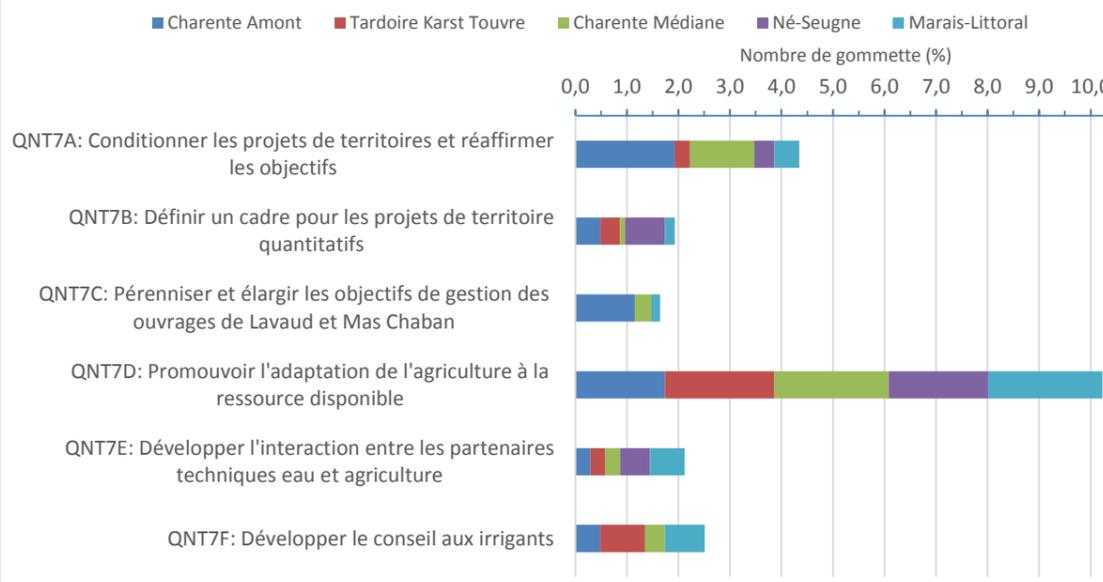
QNT6C : Détail : Rechercher les fuites

QNT6D : Egalement les intégrer dans les documents d'urbanisme

QNT6E : /

Remarque : Développer dès le milieu scolaire

Optimiser les réserves pour l'étiage



QNT7A : Expliciter. Détail : refuser les prélèvements dans les nappes. Favoriser les aménagements de versant pour le soutien d'étiage (réserve naturelle telle que les nappes d'accompagnement, les zones d'expansion de crue, les zones humides).

QNT7B : /

Remarque : objectif d'obtenir une meilleure acceptabilité des projets

QNT7C : Détail : Définir un protocole de gestion des vannes en fonction des lâchers de barrages en concertation avec les acteurs et usagers locaux.

QNT7D : /

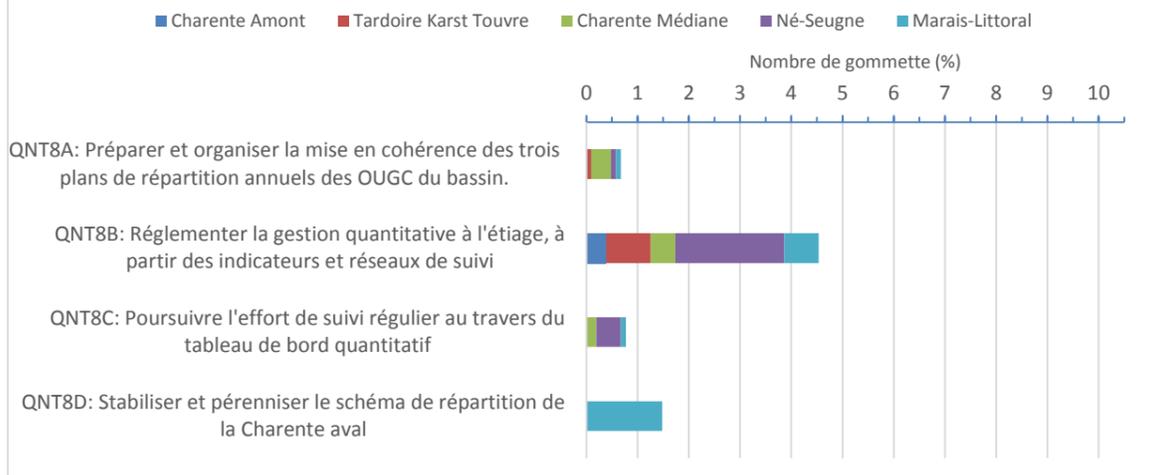
Remarque : Pas l'inverse.

QNT7E : /

QNT7F : /

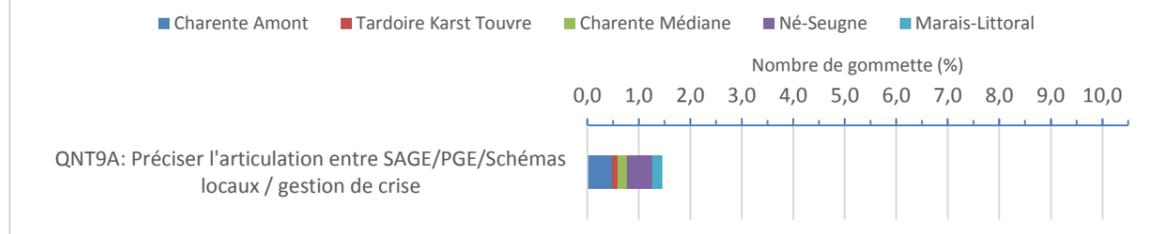
Remarque : Problématique des tonnes de chasse = Réglementer les périodes et volumes de prélèvement

Assurer la gestion cohérente de l'étiage



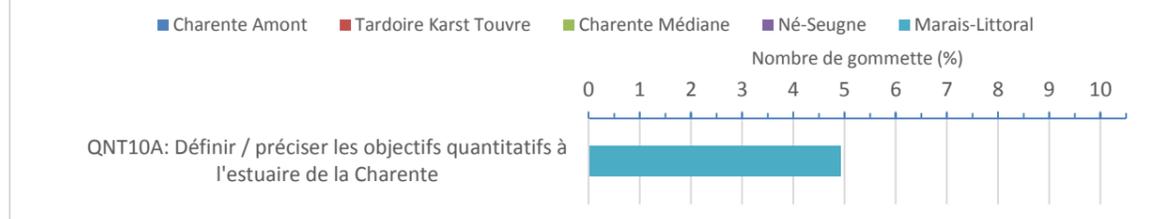
QNT8A : /
 QNT8B : Mettre en place une cohérence / homogénéité amont/aval. Multiplier et adapter les indicateurs.
 QNT8C : /
 QNT8D : /

Pérenniser et valoriser le cadre collectif



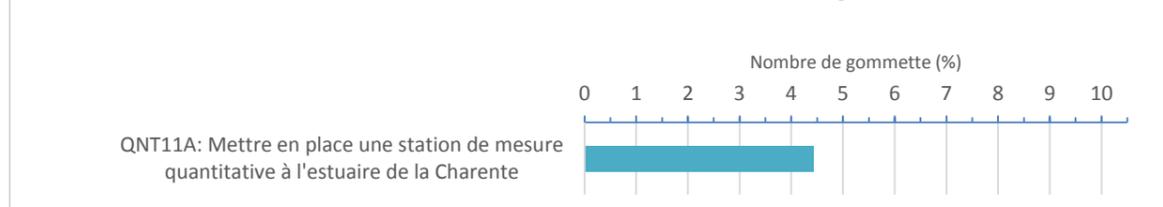
QNT9A : /

Améliorer et valoriser les connaissances à l'échelle de l'estuaire et des interfaces eaux douces / eaux marines



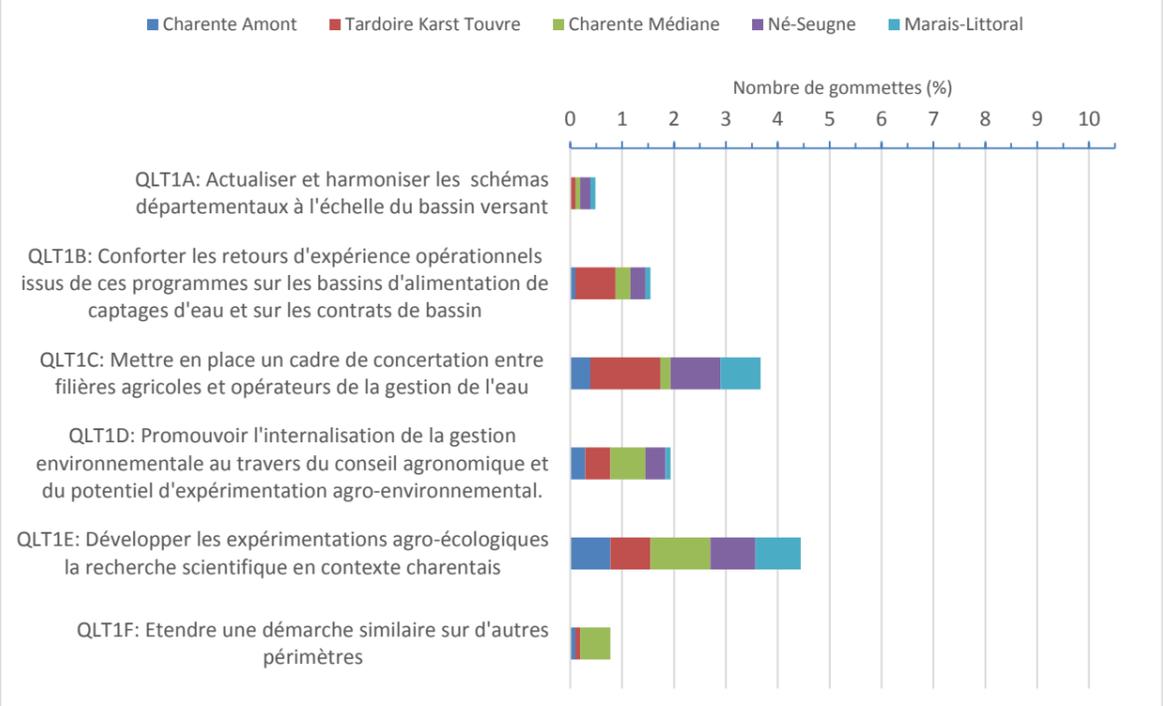
QNT10A : Détail : Objectif de salinité (lié à la qualité de l'estuaire et aux filières conchylicoles)

Gestion des intrants et rejets polluants



QNT11A : /
 Remarque : Données disponibles par différents acteurs (CD17 – Mission Mer)

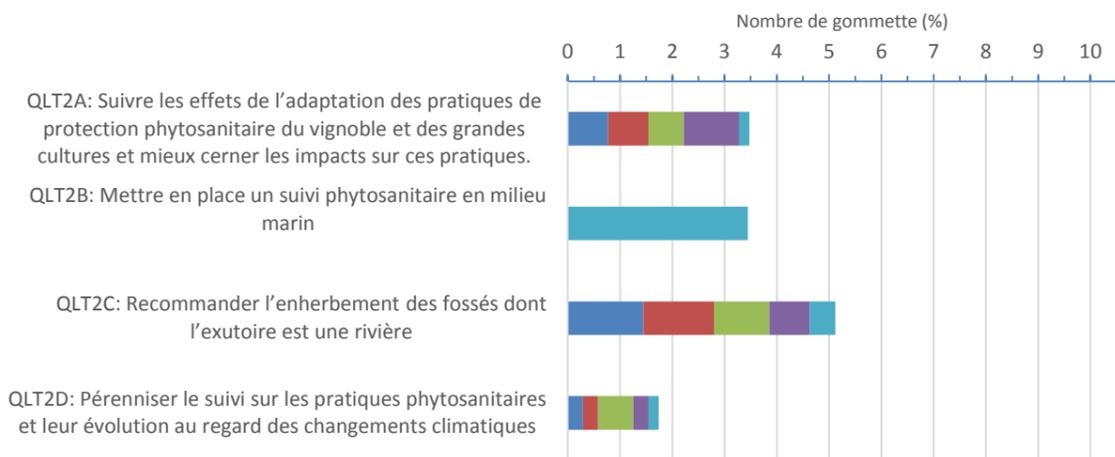
Planifier, animer et accompagner la lutte contre les pollutions diffuses



QLT1A : Préciser ou reformuler
 QLT1B : /
 QLT1C : Détail: Filière conchylicoles également. Définir de nouvelles filières. Développer les circuits courts
 QLT1D : Détail : Définir l'agro-écologie
 QLT1E : Détail : ne pas oublier les acteurs de terrain.
 QLT1F : Reformuler
 Remarque : Etendre la zone de Coulonge St Hyppolyte au bassin versant

Adapter les pratiques pour réduire l'utilisation des pesticides agricoles

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



QLT2A : /

Remarque : Possibilité d'orienter vers les barrières (aménagement de versant ?)

QLT2B : /

Remarque : Programme de suivi des zones conchylicole (CD17) ; Programme Vivaldi (Ifremer)

QLT2C : Détail : gestion globale des fossés en connexion avec le cours d'eau

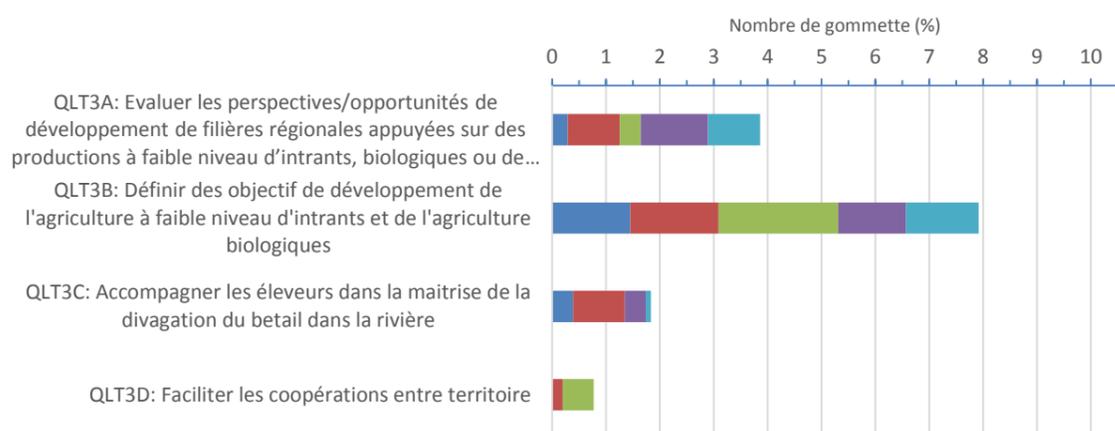
QLT2D : Détail : suivi de l'évolution de l'ensemble du système de culture

Remarque générale : manque de mesure d'action de réduction des pesticides agricoles.

Harmonier les formulations des mesures agricole et non agricole

Développer la filière agricole à faible niveau d'intrants et filière bio

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



QLT3A : Détail: aider à la conversion, appuyer les filières à faible niveau d'intrants et soutenir le bio

QLT3B : Etendre aux zones hors MaeC. Détail: dont l'élevage. Définir un cahier des charges de l'agriculture raisonnée.

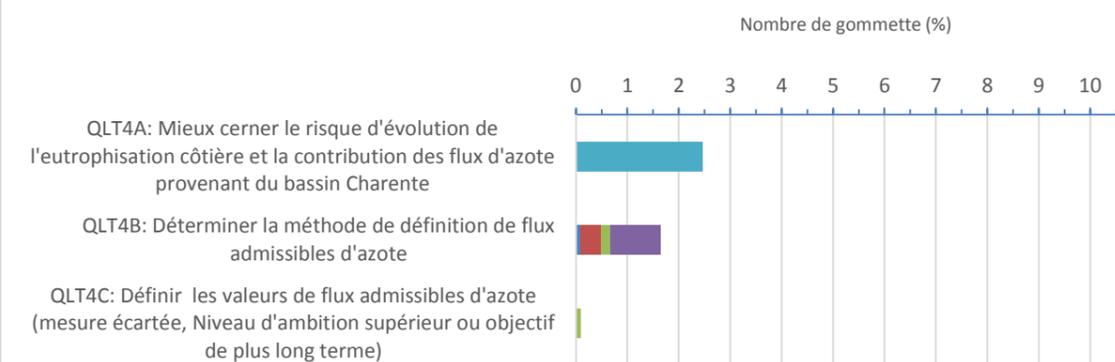
QLT3C : Notamment sur les têtes de BV. Obligation réglementaire ?

QLT3D : A reformuler

Remarque générale : Reformuler l'orientation : « Favoriser la conversion vers une filière... »

Définir les flux admissibles

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



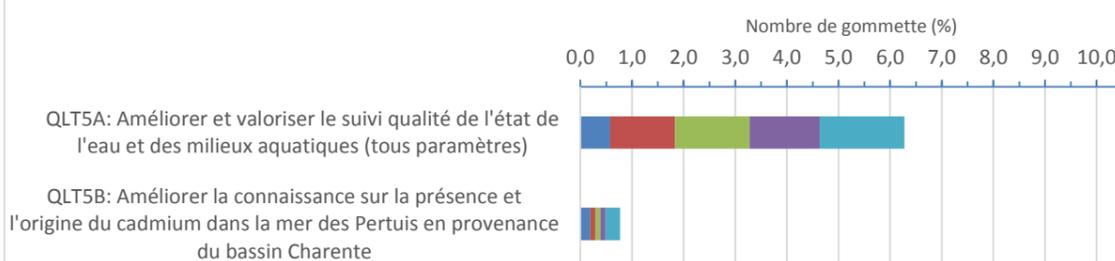
QLT4A : /

QLT4B : Etendre à d'autres paramètres que l'azote. Réunir quantité et qualité.

QLT4C : /

Réaliser un suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



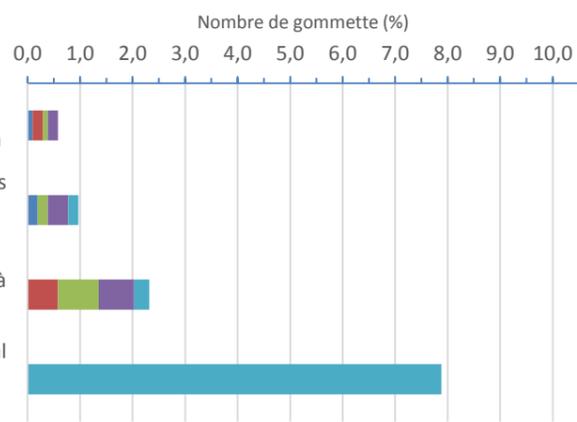
QLT5A : Définir la qualité des canaux dans les marais et objectifs de réalisation. Détail : valoriser en fonction des travaux qui pourraient être engagés

Remarque : encore trop de zones blanches sans indicateurs de qualité

QLT5B : /

Mettre en place un plan d'alerte pollution

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



QLT6A : /

Remarque : existe déjà (Touvre)

QLT6B : /

Remarque : existe déjà

QLT6C : /

QLT6D : /

Remarque : futurs missions du CD17 ?

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral

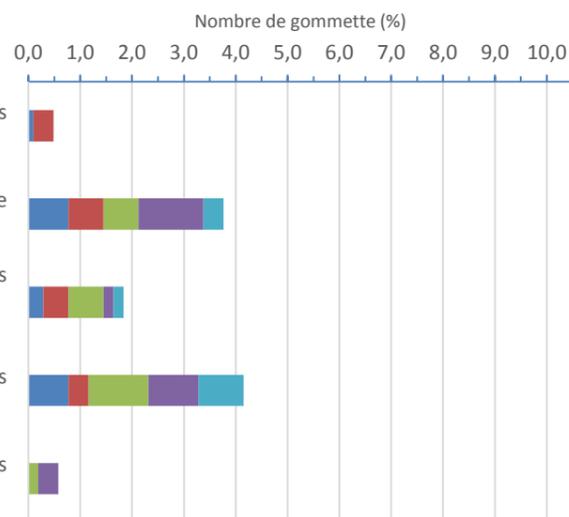


QLT7A : /

Nouvelle mesure proposée : « Développer une meilleure connaissance des indicateurs représentatifs des milieux estuariens et littoraux »

Réduire l'utilisation des pesticides non agricoles

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



QLT8A : Détail : Ajouter l'accompagnement à la mutualisation de matériel et de personnel

Remarque: sensibiliser les élus, techniciens

QLT8B : A reformuler (Accompagner aux changements de pratiques : mutualisation, pérennisation des bonnes pratiques, communication)

QLT8C : Ajouter : Mettre en place une gestion différenciée. Détail: Coopération des différents partenaires (EPTB, Région, Chambres, CDC...)

QLT8D : /

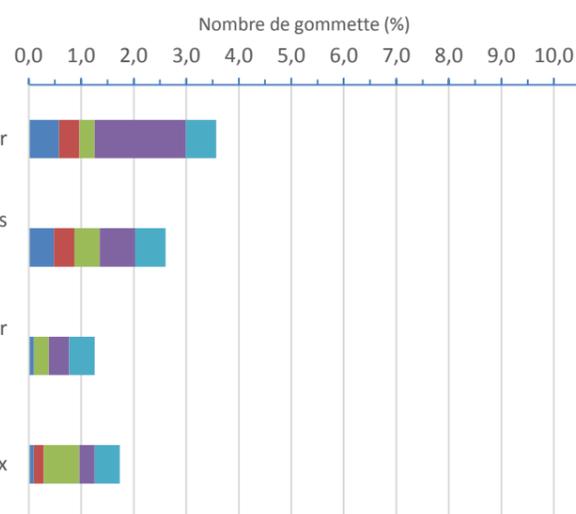
QLT8E : /

Remarque générale: Les quatre premières mesures pourraient être réunies. Il manque d'actions grand public / habitants.

Réglementation qui arrive en 2017-2019 - > ce concentrer sur l'accompagnement

Développer et gérer les réseaux de gestion des eaux pluviales

■ Charente Amont ■ Tardoire Karst Touvre ■ Charente Médiane ■ Né-Seugne ■ Marais-Littoral



QLT9A : Détail : inciter les PLUi à les prendre en compte. Sur tout le réseau où des problèmes sont rencontrés

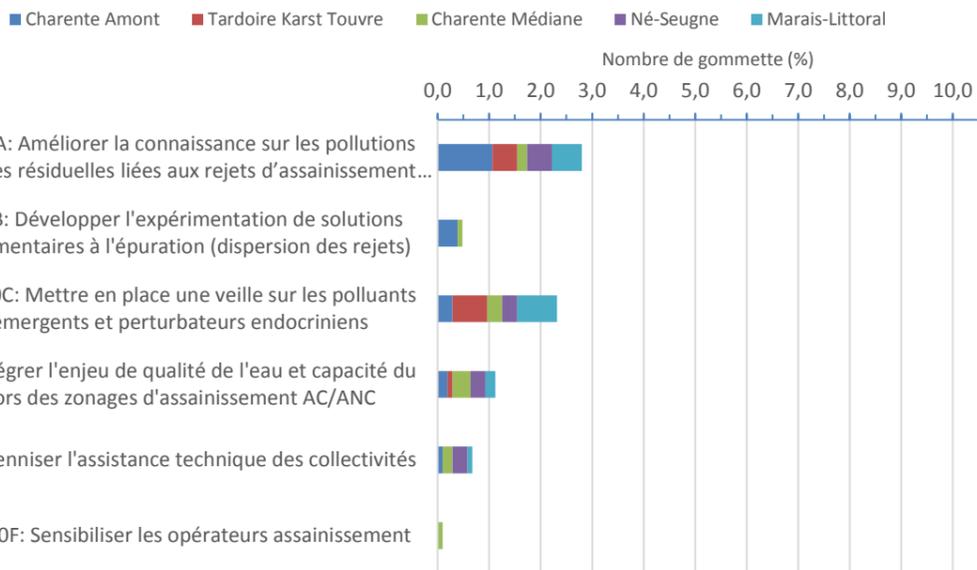
Remarque: suivi qualité STEP à compléter: antibio, hormones

QLT9B : /

QLT9C : /

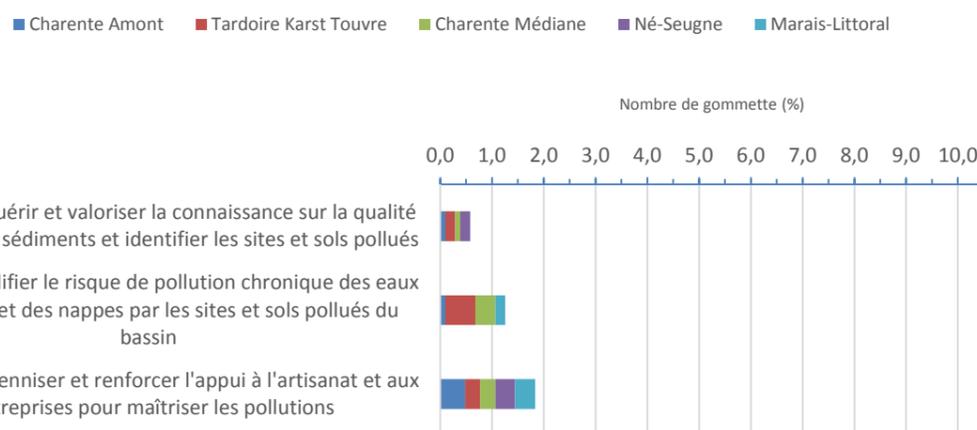
QLT9D : /

Réduire les rejets de pollution organiques, chimique et microbiologiques, urbaines et industrielles



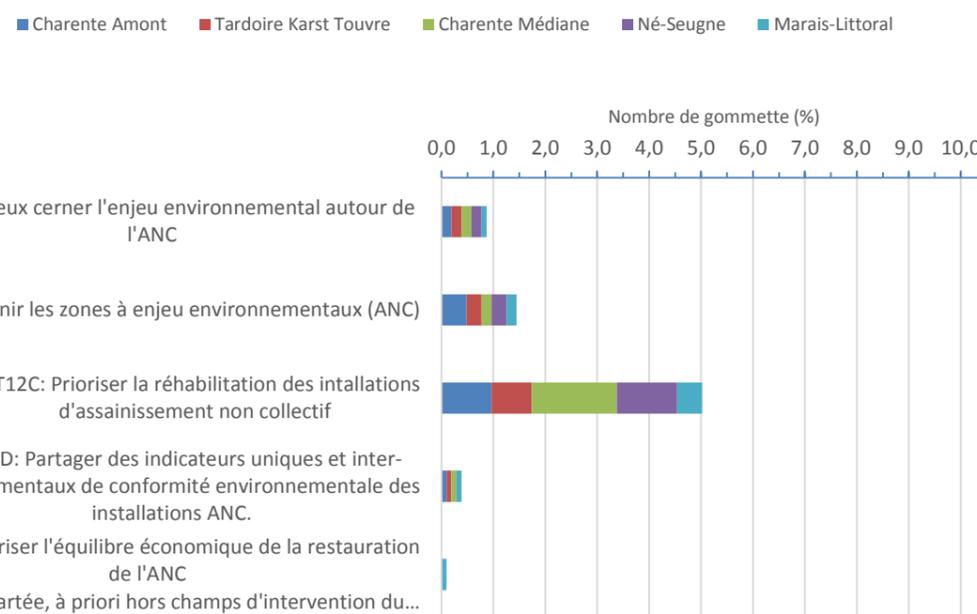
QLT10A: /
 QLT10B: /
 QLT10C: Se concentrer sur les polluants du type médicaments: recherche, normes
 QLT10D: /
 QLT10E: /
 QLT10F: /

Résorber les pollutions industrielles actuelles et anciennes



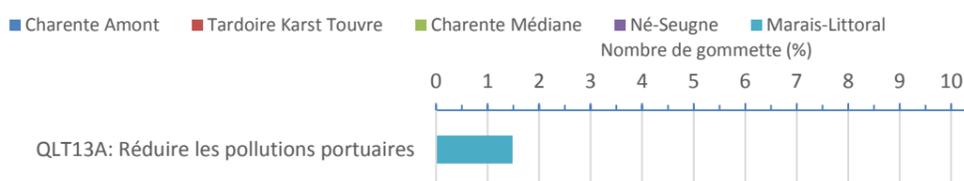
QLT11A: /
 Remarque: Sur la Tardoire: problème de pollutions passées de métaux lourds
 QLT11B: /
 QLT11C: /
 Remarque générale: Ajouter des actions de partage des enjeux dans ce domaine

Réduire les pollutions et points de rejet liés à l'assainissement non collectif



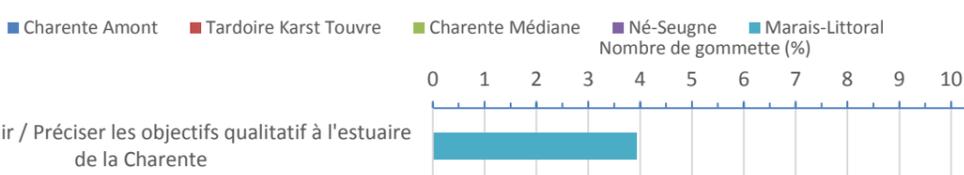
QLT12A: Détail: Pédagogie à réaliser
 QLT12B: A quelle échelle: commune, bassin versant?
 QLT12C: Induit QLT12A et QLT12B Détail: Favoriser l'accès aux aides. Sur les secteurs urbains non raccordés avec une grande densité trouver des solutions alternatives
 Remarque: Peu de données sur l'ANC en Haute Vienne: impact non négligeable. DDTM a mis à disposition des communes un arrêté municipaux des zones à enjeux sanitaires pour la réhabilitation des ANC
 QLT12D: /
 Remarque: Attention à la correspondance avec la réalité de terrain
 QLT12E: /
 Remarque générale: Arrêté du 27 avril 2012: ANC constitue d'avantage un enjeu sanitaire qu'environnemental. Il faut déterminer au préalable si l'ANC constitue un enjeu environnemental.

Réduire les pollutions portuaires



QLT13A: Faire la différence entre les ports de pêche, de commerce, de plaisance. Détail: Réduire le dragage.

Améliorer et valoriser les connaissances à l'échelle de l'estuaire et des interfaces eaux douces / eaux marines



QLT14A: /